

Enjeux et vulnérabilité du site

La **conservation des milieux ouverts** du site tels que prairies, pelouses, landes ou milieux tourbeux... est liée au maintien de certaines activités (élevage, sylviculture, chasse, pêche...).

La sauvegarde d'une des dernières populations d'**Azuré de la sanguisorbe** de la région et de deux stations d'**Ecrevisse à pieds blancs** constitue un objectif essentiel pour le site.

Plusieurs menaces pèsent sur le maintien des espèces et des habitats :

- plantation de résineux ou de peupliers ;
- assèchement des zones humides ou création de plans d'eau ;
- enrichissement des prairies ;
- dégradation de la qualité de l'eau ;
- diminution de la quantité d'eau dans les rivières.



Prairie marécageuse

Pour aller plus loin...

- **Le Document d'objectifs du site Complexe du Changeon et de la Roumer :**
<http://bit.ly/1maL0qn>
- **Fiche de vulgarisation sur l'évaluation des incidences :**
<http://bit.ly/UFHGht>



Lamproie de Planer

Contact

Si vous êtes intéressés par le dispositif
ou si vous souhaitez simplement obtenir
des informations complémentaires :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOIREAU
Tél : 02 41 53 66 00 / Fax : 02 41 53 66 09
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Avec le soutien financier de :



Credits photos : B. Martin, R. Masson, G. Ricou, O. Riquet - Conception / Impression : PNR LAT - Papier 100% recyclé - Encres végétales - Juillet 2014



Cuivré des marais

Site NATURA 2000 Complexe du Changeon et de la Roumer (37)

(site n°FR 2402007)

Un site entre plateaux et vallées

Le Complexe du Changeon et de la Roumer s'étend sur plus de 4500 ha dans l'ouest de l'Indre-et-Loire entre le Val de Loire au Sud et le bassin de Savigné au Nord.

Il est composé de :

- **zones humides** (prairies, mégaphorbiaies, roselières, ripisylves) et **peupleraies** le long des trois rivières du Changeon, de la Roumer et du Breuil ;
- **landes à bruyères** sur les plateaux ;
- **étangs et boisements** typiques des paysages de la Gâtine tourangelle.

Biodiversité :

- des espèces vulnérables comme l'**Ecrevisse à pieds blancs** ou la **Lamproie de Planer** témoignent de têtes de bassins versants à la qualité de l'eau encore préservée ;
- l'**Azuré de la sanguisorbe** et le **Cuivré des marais**, papillons rares, sont encore présents sur certaines prairies humides ;
- des plantes patrimoniales comme la **Samole de Valérand** ou le **Rosolis à feuilles rondes** (plante carnivore) vivent dans les marais tourbeux.

En gagnant les plateaux, la présence de plans d'eau et de landes à bruyères contribuent au développement d'une faune et d'une flore riches en espèces remarquables : **Flûteau nageant**, **Bruyère ciliée**, **Gentiane des marais**, **Azuré des mouillères**, **Utrriculaire citrine**.



Natura 2000, un projet de développement durable

Natura 2000 est un **réseau européen de sites naturels** à préserver, regroupant des habitats et des espèces remarquables et menacés. Ce réseau n'a pas vocation à créer des zones sanctuaires où l'Homme et ses activités seraient exclus. Il s'agit au contraire de maintenir les activités favorables à la biodiversité dans une perspective de développement durable, en tenant compte des exigences socio-économiques et culturelles locales.

Il existe deux types de zones Natura 2000 : les Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de

la Directive « Oiseaux » et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Pour chaque site, un plan de gestion concerté appelé **Document d'objectifs** est défini pour atteindre les objectifs de conservation.

Pour le site du Complexe du Changeon et de la Roumer (ZSC), priorité est donnée aux actions en faveur de la conservation des **espèces et habitats humides d'intérêt européen** présents sur le site.

Contrats et Chartes, des outils en faveur de la biodiversité

Le **Contrat Natura 2000** est une démarche volontaire qui permet aux propriétaires ou gestionnaires privés comme aux collectivités de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le contrat est signé pour 5 ans entre l'Etat et le titulaire de droits des parcelles concernées (propriétaires, exploitants agricoles, etc.).

Il définit les actions à mettre en œuvre et permet d'indemniser tout ou partie des frais engagés ou le manque à gagner.

Exemples de contrat possible pour le site : entretien de ripisylve, restauration de prairie après exploitation d'une peupleraie, ouverture de milieux embroussaillés par broyage, entretien de prairie par fauche ou pâturage, mise en place de zones refuges pour la faune...

Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la part collectivité de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Les propriétaires peuvent aussi faire reconnaître leurs bonnes pratiques via l'adhésion à une **Charte Natura 2000**. L'adhésion à cette charte est volontaire et engage le signataire pour une période de 5 ans, sans contrepartie financière, mais permet aussi une exonération de la TFPNB. Pour les forêts, la signature d'une charte permet également d'accéder à la garantie de gestion durable des forêts qui donne accès à des aides publiques et des dispositions fiscales particulières.



Ecrevisse à pieds blancs

L'évaluation des incidences

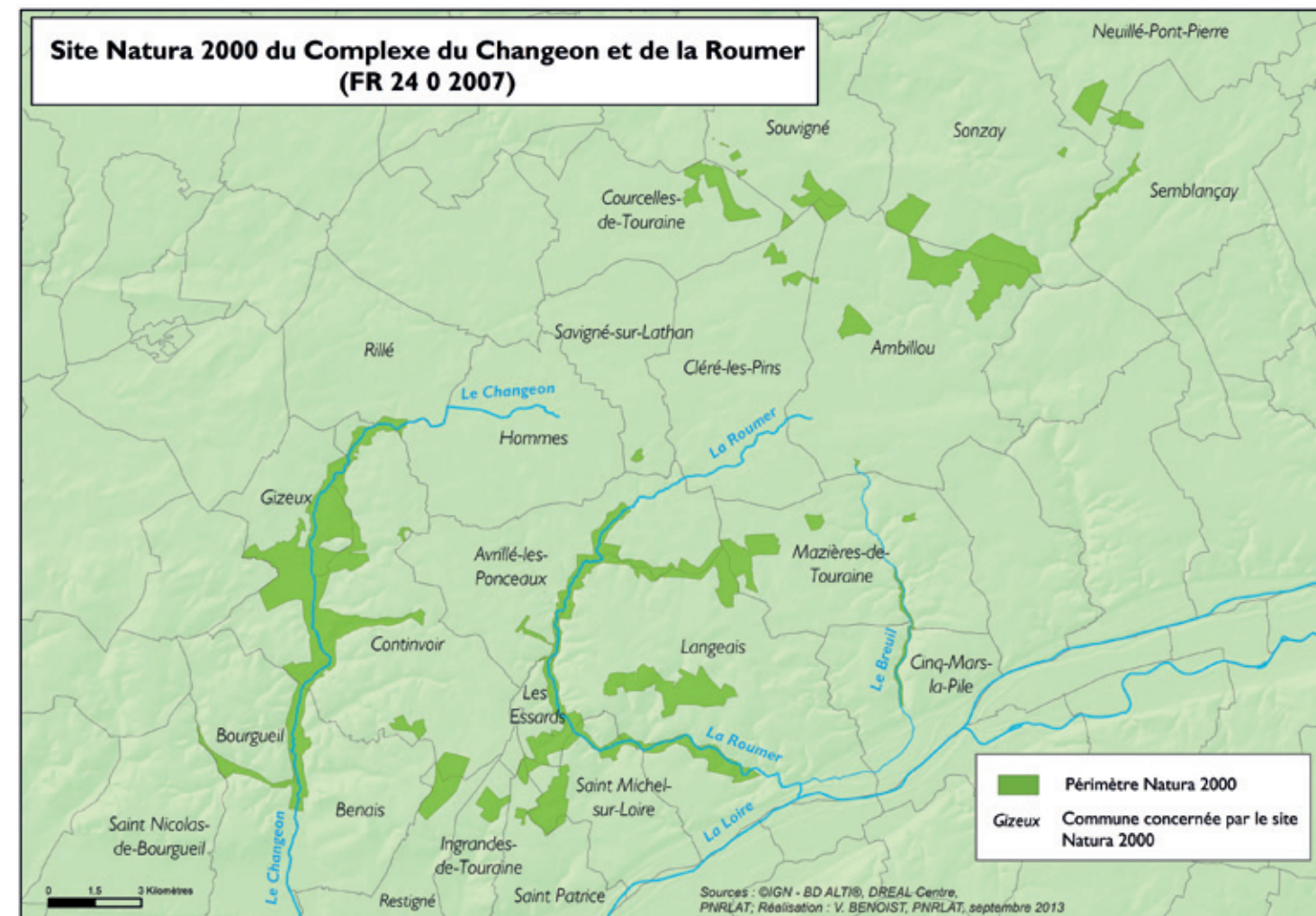
Certaines activités peuvent être soumises à évaluation des incidences sur le site Natura 2000. L'objectif de cette évaluation est de **prévenir d'éventuels dommages** aux milieux et espèces remarquables en encadrant en amont les projets.

Il s'agit de vérifier que ces derniers ne portent pas atteinte aux habitats ou espèces d'intérêt communautaire et de les redéfinir si besoin pour éviter de telles atteintes.

L'évaluation peut être simplifiée si elle justifie rapidement l'absence d'effet notable du projet sur le site.

Une liste nationale (décret n°2010-365 du 9 avril 2010) et deux listes départementales énumèrent les projets soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Site Natura 2000 du Complexe du Changeon et de la Roumer (FR 24 0 2007)



Fiche d'identité du site

Zone Spéciale de Conservation

Site n° FR 2402007
Indre-et-Loire (37)

Superficie : 4564 ha

23 communes concernées :

Ambillou, Avrillé-les-Ponceaux, Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile, Cléré-les-Pins, Continvoir, Courcelles-de-Touraine, Gizeux, Hommes, Ingrandes-de-Touraine, Langeais, Les Essards, Mazières-de-Touraine, Neuillé-Pont-Pierre, Restigné, Rillé, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice, Savigné-sur-Lathan, Semblançay, Sonzay, Souvigné.

Proposition de désignation : 31/07/2003

Validation du Document d'objectifs par le Comité de pilotage : 16/06/2008

Animation du Document d'objectifs : depuis le 01/06/2010



Agrion de mercure

12 espèces d'intérêt communautaire

- **3 espèces d'insectes :** Azuré de la sanguisorbe, Cuivré des marais, Agrion de mercure.
- **4 espèces des cours d'eau :** Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, Lamproie de Planer, Bouvière.
- **4 espèces de chauves-souris :** Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand murin, Barbastelle.
- **1 espèce végétale :** Flûteau nageant.

16 habitats d'intérêt communautaire

Végétations amphibies des rives d'étangs, herbiers à Characées, landes sèche et humide, pelouse sablo-calcaire et formation de Genévriers, pelouse à Agrostide de Curtis, prairie humide à Jonc et Molinie, mégaphorbiaie, prairie de fauche à Sanguisorbe officinale, dépression tourbeuse, marais calcaire, hêtraie neutrophile, chênaie à Chêne tauzin, aulnaie-frênaie.